

Editorial

Syndicalisme « responsable » ou indépendant ?

Depuis le krach financier de 2009, tous les états occidentaux pour la plupart on eu recours à des mesures drastiques de réduction des déficits dictées par le FMI.

En imposant de faire réviser les Constitutions de chaque état européen, la Commission de Bruxelles (sous la pression de la chancelière allemande) met en place un pacte de compétitivité, en lieu et place de l'actuel pacte de stabilité. Il fait obligation à chaque état d'inscrire l'exigence de réduction de la dette dans une réforme constitutionnelle.

En France, une loi cadre devrait permettre (selon le premier ministre) d'imposer une date cible, sur trois à cinq ans, de retour à l'équilibre financier pour les comptes de l'état et de la sécurité sociale (issu des cotisations salariales à la base...).

Concrètement, cette nouvelle loi, concernerait, avant tout, les travailleurs avec des milliers de suppressions d'emplois dans la fonction publique, imposerait d'augmenter l'âge de départ à la retraite et de supprimer tous mécanismes existant d'indexation des salaires sur les prix. Elle pillerait un peu plus notre salaire différé de la sécurité sociale, en imposant moins de remboursements et des fermetures de services hospitaliers.

C'est une pression considérable qui s'exercerait sur les organisations syndicales pour les contraindre à quitter le terrain des revendications définies par leurs mandants et se plier aux impératifs de la réduction des déficits.

Une telle réforme, conduirait à fermer toutes possibilités de négocier à partir des revendications de salariés, l'état pouvant leur opposer l'obligation constitutionnelle de la rigueur...

L'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires, l'arrêt des suppressions de postes ? La constitution elle même l'interdirait !

Francois Fillon l'a très bien résumé le 22 février dernier : « *Rénover notre modèle social, c'est d'abord cesser d'opposer la préservation de son héritage (ses acquis !) et la lutte contre les déficits publics* »...

Il s'agit bien de faire des syndicats l'instrument de la politique de contre-réformes, à l'instar de ce qui s'est passé en Espagne dernièrement avec l'accord tripartite (patronat, état et syndicats) sur un pacte social de crise, mettant à bas les retraites, imposant une réforme du code du travail et la diminution des salaires dans la fonction publique.

A la DGDDI, le nouveau Contrat Pluriannuel de Performance (C.P.P) sur la période 2012-2013, à été présenté aux personnels et à leurs représentants syndicaux. Dans toutes les réunions de « concertation » locales, entre les organisations syndicales et l'administration, on peut CAUSER DE TOUT... sauf du cadre rigide fixé par la LOLF et la RGPP, à savoir pour les deux années qui suivent 1100 suppressions d'emplois douaniers et la réduction du budget de fonctionnement de 10 % ! En clair: DE RIEN !

Alors syndicalisme de complaisance, enfermé dans le carcan des déficits ? Ou bien retour à un syndicalisme de revendications, indépendant de toutes pressions, pour le seul intérêt des travailleurs ?

Les élections dans la Fonction publique fin 2011 devraient permettre de répondre clairement à ce choix !

Les factieux dans nos rangs ...

Pendant la dernière campagne pour les cantonales, nombreux ont été les militants FN à afficher leur appartenance syndicale, quel qu'en soit le bord (CGT, FO, SUD, CFDT).

Portés par la vague « bleue marine » de la nouvelle présidente de ce parti, ces salariés se servent de leurs mandats syndicaux pour pousser les idées de cette organisation d'extrême droite dans des secteurs en pleine crise économique où le taux de chômage élevé génère du désarroi.

A l'heure où la CGT vient de suspendre un responsable de section syndicale, candidat FN aux élections cantonales en Moselle, ainsi que 26 adhérents du syndicat des territoriaux de la ville de Nilvange qui le soutenaient, la question est posée de la compatibilité entre l'adhésion à notre organisation syndicale et le parti de Marine Le Pen.

L'ex cégéto-frontiste déclare ne pas percevoir d'incompatibilité entre son engagement à la CGT et son adhésion récente au FN, évoquant même des poursuites judiciaires contre le syndicat en raison d'une exclusion qu'il juge injustifiée.

Cette organisation nauséabonde a d'ailleurs créé, depuis, une association pour permettre aux syndicalistes fascistes de se "*regrouper, indépendamment de leur appartenance syndicale, pour assurer une défense et une riposte aux intolérables atteintes aux principes démocratiques dont se rendent coupables les grandes centrales syndicales*".

Les fascistes cherchent à se poser en défenseurs de la liberté d'opinion, de la liberté d'expression, des principes démocratiques, pour mieux défendre l'idée que le fascisme serait "une opinion comme une autre".

Si une immense majorité n'est pas dupe, l'impact peut néanmoins être calamiteux. Comment en est-on en arrivé là ?

Les statuts de la CGT, de la charte d'Amiens au préambule de 1936, sont pourtant clairs: outre l'indépendance du syndicat vis à vis des groupements politiques, religieux et philosophiques, les militants ouvriers ont mandat avant tout de défendre les intérêts moraux et matériels de TOUS les salariés.

Plus: l'un des principes défendus depuis de nombreux congrès à la CGT est d'agir pour une société démocratique, libérée de toutes les formes d'exploitation et de domination, **contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions**.

On le voit ces « militants » encartés par le front national, ne sont pas là par hasard... Ils ne sont pas venus s'y perdre suite à une incompréhension ou une mauvaise lecture des principes généraux fondant notre syndicat... C'est bien de l'intrusion volontaire et calculée d'éléments fascistes dans notre organisation qu'il convient de parler.

Pour les têtes pensantes du FN, il faut aller trouver les ouvriers et les employés là où ils se trouvent, rien de plus.

Il est clair que cette nouvelle sorte d'entrisme est à combattre. Mais l'exclusion ne règlera pas tout. A nous d'être clairs dans notre démarche auprès des salariés. Par la distribution de nos statuts et une dialectique adaptée, nous parviendrons à convaincre que, premièrement, les idées de rejet de l'autre sont incompatibles avec une adhésion à la CGT et que, deuxièmement, ce parti, où se côtoient la fine fleur de la réaction française et certains milieux haut bourgeois, n'a d'intérêts communs avec la classe ouvrière que ceux qui arrangent leurs affaires.

Le FN n'a jamais défendu la cause du salariat et s'est toujours adossé à la frange la plus conservatrice du patronat. Parvenu au pouvoir (un improbable cauchemar!), le FN n'aurait de cesse que de museler et réprimer le mouvement syndical sans rien changer à l'ordre économique et financier dominant. Il y a des précédents historiques !

La lettre sur cette affaire de notre camarade Bernard Thibaud, médiatisée et distribuée dans tous les syndicats, a déjà bien mis tout cela au clair.



PERFORMANCE : objectifs atteints = brigade supprimée ...

Des années de bons et loyaux services, d'implication des agents, de très bons résultats d'ailleurs soulignés à maintes reprises par les Directeurs, n'auront pas empêché la fermeture de la Brigade de Foix.

« soyez efficaces et vous serez maintenus ... »

La réalité est tout autre et les agents de Foix doivent partir : Brigade fermée à la fin de l'année.

Après ce coup sur la tête, l'avenir semble incertain...

Les promesses de prendre en compte les situations individuelles des agents semblent rester lettre morte.

Aucune garantie sur le devenir des agents...

La qualité du travail fourni ne présage d'aucun égard ni considération...

« les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent »

... c'est plus dans l'air du temps...

**Contrat Pluriannuel
de Performance...**



**... un GO FAST fonce
dans le tas!
Gros dégâts sur
les effectifs...**

Alerte de fermeture au Centre de Coopération Policière et Douanière (CCPD) de MELLES PONT DU ROY

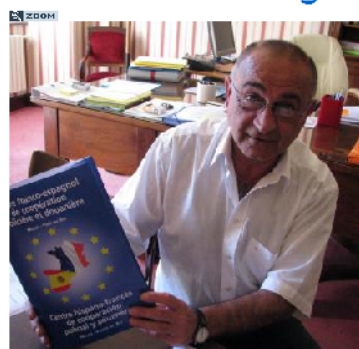
Le 04 AVRIL les agents des Douanes du CCPD de Melles Pont du Roy sont intervenus (sous couvert du SNAD CGT) auprès des élus du Comminges pour les alerter d'une possible fermeture du Centre proposée par l'inspection Générale de l'administration suite à une évaluation faite le 04 Janvier 2011.

En effet l'IGA proposait de fermer 2 CCPD dans les Pyrénées (Melles et Canfranc). Pour eux il était apparemment inutile d'en garder 4 (en sachant que les deux autres sont Hendaye et Le Perthus).

Alors que la coopération trans-frontalière est de plus en plus mise en évidence au sein de l'UE il est pour nous inadmissible de vouloir fermer ce centre de coopération que ce soit pour des raisons budgétaires ou autres.

Il faut noter également que la BSI de Gaud est le support des effectifs Douanes du CCPD. Elle pourrait en payer les conséquences rapidement si celui-ci fermait ses portes au vu de la politique de suppressions menée actuellement.

Cierp-Gaud. La fermeture des douanes fait réagir



Aujourd'hui retraité, le maire Joël Gros n'oublie pas les années passées au CCPD de Melles / Photo DDM J.-G.

À Cierp-Gaud, après l'annonce de la fermeture programmée de la brigade de gendarmerie locale, apprendre la possible suppression du Centre de coopération policière et douanière de Melles Pont du Roy inquiète. Pour Joël Gros, le maire, cette nouvelle est alarmante.

Quelles sont vos craintes face à cette situation ?

Plusieurs familles résident dans le village et le risque de suppression d'un service public supplémentaire est toujours dramatique pour un canton. Des fermetures de poste engendreront des déménagements de familles entières, avec des conséquences sur les écoles et le commerce local. Sans compter que la fermeture d'un tel service pourrait avoir un impact sur les douanes dont les locaux actuels hébergent de nombreuses familles sur le village et le canton.

**Notre ancien collègue Joël GROS dans La Dépêche du
Midi 7/04/2011**

Le centre a été créé en 2004 et son efficacité n'est plus à prouver sur beaucoup de dossiers traités.

Les élus Jean-louis IDIART député et Bertrand AUBAN ont réagi très rapidement et ont immédiatement écrit leur désapprobation au ministre de l'Intérieur et au ministre des Finances ainsi qu'à la presse et aux radios locales.

Les politiques espagnols du Val d'Aran et de Catalogne sont également montés au créneau pour s'opposer à cette fermeture.

Aux dernières nouvelles il paraît que nous nous sommes inquiétés pour rien et qu'il n'est pas à l'ordre du jour de fermer le CCPD ??????

L'attaque étant la meilleure des défenses, nous avons écouté ce conseil très sage et nous l'avons mis à exécution. Nous n'avons pas gagné la guerre mais nous espérons avoir mis un coup de frein à l'opération de démantèlement.

DROIT DE RETRAIT : LA CGT relaie le malaise des personnels SURV et saisit la DG.

Courrier adressé au DI de Nantes le 12 avril 2011 par les agents de la Brigade de Surveillance Intérieure de Limoges:

Objet: Suspension des services en contrôles routiers pour des raisons de sécurité, conséquences du manque de moyens mis à notre disposition pour travailler sans mettre nos vies en danger, en application du droit de retrait (art 5-6 du décret 82-453 du 28 mai 1982).

Par la présente, les agents de Limoges BSI informent Monsieur le Directeur Interrégional des Douanes et Droits Indirects de Nantes (VH) de la suspension des services en contrôles routiers jusqu'à la dotation de:

- **Moyens de communication fiables pour les agents motocyclistes, les véhicules et les escouades piétons.**
- **Gilets pare-balles adaptés pour les agents féminins de l'unité et non périmés pour l'ensemble des agents.**
- **Lampes MagLite qui fonctionnent et en nombre suffisant, accompagnées de leur chargeur.**

Depuis plusieurs années, nous sollicitons le remplacement des casques radio défectueux par un autre moyen de communication type Intercom radio Bluetooth déjà utilisé par 13 autres groupes motocyclistes en France (exemple au sein de l'interrégion : Rennes BSI).

Les gilets pare-balles datent de 2002 pour l'ensemble des agents et ne sont pas adaptés pour nos collègues féminines. Nous sollicitons également ce remplacement depuis plusieurs années, notamment lors des ORS et rien ne change.

Les lampes MagLite sont en nombre insuffisant et ne fonctionnent pas correctement, alors que nous sommes astreints à la moyenne de nuit. Ces Lampes nous sont également nécessaire pour des contrôles de qualité dans le fret commercial, de jour comme de nuit.

Tous ces points font que nous travaillons dans des conditions qui nous rendent vulnérables. Les rapports de services sont régulièrement annotés en ce sens, sans réponse de l'Administration.

Il est regrettable de constater le manque d'attention et de considération apporté à notre unité.

Pour ces raisons, les services en contrôles routiers ne reprendront que lorsque nous estimerons que notre intégrité physique et morale ne sera plus menacée, au regard des textes précités.

Les agents de la BSI de LIMOGES présents ce jour.

LES GAZ TOXIQUES, NOUVEAU FLEAU DU DOUANIER...

Des milliers de conteneurs transportent chaque jour des tonnes de marchandises.

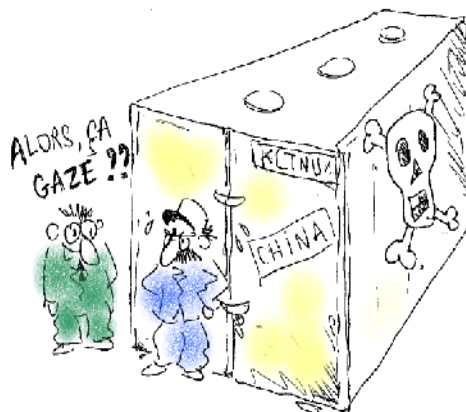
A leur ouverture, ceux-ci dégagent souvent des vapeurs très nocives. Mais notre état peine à prendre de sérieuses mesures sanitaires adéquates.

Il en arrive chaque semaine sur l'Europe près d'un million déchargés sur les quais de Rotterdam, d'Anvers, du Havre ou de Marseille. Ils sont ensuite chargés sur des camions à destination des plates formes logistiques régionales, qui à leur tour sont dispatchés vers une usine ou bien une grande surface. Mais toutes ces boîtes de fer sont-elles si anodines ?

Pas pour notre centaine de collègues du premier port à conteneurs de France, Le Havre, qui expriment depuis plusieurs mois de vives inquiétudes pour leur santé.

En effet, ouvrir et inspecter ce symbole de la globalisation économique est leur quotidien dans le cadre de leurs missions. L'atmosphère qui règne à l'intérieur de ces « cercueil » de 13 mètres de long est extrêmement toxique.

En cause, les gaz utilisés lors de la fumigation de plus de 97 % des conteneurs avant la traversée. Elle est destinée à éliminer toute forme de vie et de parasites, à protéger la cargaison et éviter que ne se propagent d'antipathiques bestioles entre les continents.



Deux gaz, au nom barbare, sont principalement employés : le Dichloréthane et le Bromure de Méthyle.

Le premier est classé « cancérigène, mutagène et reprotoxique ». Corrosif pour les poumons, il affecte la fécondité et attaque les reins.

Le second, un pesticide, extermine toute vie (rats, insectes et champignons microscopiques) à l'intérieur du conteneur.

Leur utilisation est pourtant recommandée au nom de la préservation des ressources végétales propres à chaque région du monde. Mais, selon une étude allemande, près d'un conteneur sur cinq présente un taux de Dichloréthane supérieur aux limites d'exposition autorisées, et un sur dix dépasse la norme admise pour le Bromure de Méthyle.

Bref, un douanier curieux a au cours de sa carrière de grandes chances d'inhaler régulièrement une bonne dose de ce cocktail explosif. Et donc, de provoquer, comme l'ont constaté à leurs dépens nos collègues du Havre, des irritations de la gorge, des saignements et irritations du nez, voire des malaises, après une intervention de contrôle normal dans une de ces « maudites boîtes ». Une enquête a été faite sur les Dockers. Stupéfiante !!!

A ce jour, sur 140 contactés, 87 d'entre eux ont développé des maladies (61 cancers), 35 sont décédés. Leur espérance de vie est de 10 à 12 années de moins que pour les précédentes générations. A qui le tour ? A nous collègues ?

Tout ceci est confirmé par l'institut belge Prevent, spécialisé dans la prévention des risques professionnels.

Les autorités sanitaires allemandes et néerlandaises ont commencé à protéger leurs personnels portuaires (décontaminations et équipements). Le port de Rotterdam est équipé d'une technologie qui permet d'analyser l'air des conteneurs avant ouverture.

Pour la France, la prise de conscience est laborieuse. Car devinez quoi ? Tout ceci coûte des « sous » !!!!! Notre santé serait-elle moins importante à l'heure où on nous demande de contrôler nos dépenses de santé ?

La CGT a lancé une alerte sanitaire, la Direction Générale des Douanes a annoncé qu'elle mènerait une contre expertisedont nous attendons toujours le compte rendu avec impatience !!!! Notre ministre et notre DG ont promis d'agir avant la fin de l'année.

Pour l'heure, la « seule protection » est une signalisation à « tête de mort » accompagnée de l'avertissement « Danger » collé en travers des portes du conteneur traité. Régulièrement, l'avertissement est découvert à l'intérieur après ouverture. Super !!!!

Une certaine DI (sous forme de note de service), demande l'application stricte de consignes lors de l'ouverture d'un conteneur, que ce soit dans un port ou à la circulation sur un camion.

Conteneurs comportant marquage réglementaire de fumigation : en l'absence d'un certificat de défumigation, il convient de suspendre les opérations de contrôle et de faire procéder par l'opérateur à la défumigation du conteneur avant reprendre la contrôle.

Conteneurs ne comportant pas de marquage : préconisé par le CHS DI du Havre, se placer sur le côté lors de l'ouverture des portes, laisser ventiler au moins 30 minutes le conteneur, en cas de doute interrompre et faire procéder à la défumigation de celui-ci.

Vous avez bien compris, super simple un contrôle de conteneur, le chauffeur va être content d'apprendre qu'il va attendre plus d'une heure avant de repartir !!!

Doit-on et peut-on exercer le droit de retrait devant une telle situation ?

Doit-on mettre sa vie et celle de ses collègues en danger de mort pour contrôler des marchandises qui peuvent être elles aussi contaminées par ces poisons ?

Doit-on arrêter ce jeu de roulette russe ?

La réponse est oui au vu du décret N° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique (art 5-6, 5-7, 5-8 et 5-9) modifié par le décret N° 95-680 du 9 mai 1995 a introduit le dispositif du droit de retrait dans la fonction publique d'état, assurant ainsi la transposition de la directive cadre 89/391/CEE du 12 juin 1989 relative à la protection de la santé et de la sécurité au travail.

CHS 81 du 12 avril 2011 : Carton jaune pour la DR Midi-Pyrénées !

Depuis plusieurs mois, des bruits courraient que la division d'Albi devrait être relogée en domanial avec les CO et SU.

Après quelques pressions sur le chef de service CO et une simili concertation avec les agents, la « haute » hiérarchie locale fit son marché dans les bureaux existants pour octroyer 18 m2 en moyenne à chacun des nouveaux arrivants.

Après une intervention de la CGT sur place en Février, nous avons pu constater l'état de délabrement de certaines parties de la brigade et le projet d'une occupation de 5 bureaux par la division sur la partie opération commerciale et brigade, reléguant de fait l'accueil du public vers le fond des locaux.

D'autres points comme le manque d'éclairage des locaux, un local aveugle, aucune accessibilité handicapés, le risque incendie par l'utilisation récurrente de chauffages d'appoint et le manque d'hygiène dans les parties sanitaires brigades et bureaux, étaient plus qu'alarmants.

Loin de refuser l'accueil d'un service extérieur, plusieurs solutions réfléchies, en concertation avec un professionnel du bâtiment auraient pu être mises en œuvre en amont.

C'est ce que nous avons rappelé au directeur régional lors du groupe de travail immobilier du 25 mars. Tout ré-aménagement ou changement dans un service devrait être soumis au CHSCT compétent en la matière (Article L4612-8 du code du travail).

Des notes de la DPAEP, suite à la mise en place du SPSI (Schéma Prévisionnel de Stratégie Immobilière), rappellent les procédures à mettre en place dans ce type de situation.

Mais n'est pas maître d'œuvre qui veut !

La représentante locale du SNAD CGT a donc fait appel au CHS 81 du 12 avril 2011 pour:

- émettre un avis défavorable à ce relogement (du moins tel qu'il a été imposé aux personnels)
- faire financer un ergonome
- organiser une visite de site par les représentants du comité hygiène et sécurité, afin de se rendre compte de la situation.

De plus notre syndicat est intervenu auprès de l'inspection du travail d'Albi pour non respect du code du travail sur l'affichage extérieur des travaux, la date de début et fin de chantier et l'identité des entreprises présentes tous les jours depuis fin mars.

Le CHS, qui a regretté une absence de consultation préalable par la DGDDI, a décidé:

- De faire intervenir le médecin de prévention dans les locaux, y compris pour rencontrer le personnel.
- De réévaluer le risque incendie.
- D'analyser le risque amiante.

Le SNAD CGT restera vigilant et alerte sur ce dossier. Prochaine étape pour exprimer nos revendications : ***le 17 mai lors d'un CTPS DR demandé par l'intersyndicale CGT-FO-Solidaires***



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

INTERREGION DE BORDEAUX

Bordeaux le 29 mars 2011

COMPTE RENDU 2ème REUNION CPP 2012/2013 à BORDEAUX

Représentants CGT: Daniel LEDOUX, Michel LAURENT, Luc AGEZ, Agnès RAGARU

A la demande de la DG qui, échaudée par les réactions indignées de nombre d'agents à la lamentable présentation du CPP 2009-2011 lors des shows « CAP 2012 », souhaite associer les agents à l'élaboration du CPP 2012-2013, le directeur Interrégional a convoqué les OS à participer à une réunion de présentation de la démarche « CPP » le 15 mars.

Très rapidement, il est apparu qu'au delà d'une simple réunion d'information, le DI, en mal de dialogue social factice suite à nos boycotts et actions musicales lors des précédents CTP, souhaitait nous associer à un groupe de travail qui ne disait pas son nom.

Refusant de nous prêter à cet exercice en état d'impréparation, la réunion a été reportée au 29 mars, avec temps de préparation pour toutes les OS.

La réunion d'hier a donc duré toute la journée, interrompue à 15 heures pour rendre hommage à notre collègue Damien Rouillier motard à Poitiers tué dans l'exercice de ses fonctions vendredi dernier.

Après remise de la déclaration préalable (jointe), les interventions nourries de la CGT ont, très nombreux exemples à l'appui, visé à rappeler le niveau d'exigence élevé de notre organisation dans la prise en compte des personnels : si performance il doit y avoir ce ne sera pas avec une gestion humaine au rabais.

« En ce qui concerne la performance, il faut commencer par admettre que son moteur n'est plus le stress mais... le bien-être ! (...) Les leviers de motivation intrinsèques apparaissent donc comme les clés de la performance et du bien-être. Parmi ceux-ci, on pourrait citer l'autonomie, la maîtrise, la finalité, les encouragements, l'optimisme, le sentiment de justice, le pardon... » Docteur Philippe Rodet
Auteur de « Se libérer du stress : un médecin urgentiste raconte »

Pour la CGT, cela signifie restaurer la confiance des personnels dans leur administration et leur hiérarchie, ce qui implique de :

Respecter strictement toutes les procédures et processus décisionnels prévus par la réglementation : associer les personnels à la définition des risques professionnels et au niveau d'exposition en fonction du travail réel (élaboration et mise à jour du document unique), appliquer scrupuleusement le protocole prévoyant les étapes à respecter en cas de fermeture de services, saisir des CHS très en amont de tout projet de restructuration, réorganisation, réhabilitation de locaux (Note DPAEP), etc.

Adopter des procédures transparentes et motiver les décisions :

- * d'achats de matériels : définition des besoins, tests et évaluation par les utilisateurs finaux (cf. la commande de casques pour les motards qui vient d'être passée au plan national ou véhicules « rapides » non adaptés : lire sur le site du SNAD CR du GT free flow <http://www.snad.cgt.fr/spip.php?article2362>) ;

- * d'attribution de postes dits « à profil » : exigence que ce profil repose sur un diplôme, une qualification ou une VAE, pas de pouvoir discrétionnaire et motivation des choix et refus ;

- * d'études conduites à la demande du DI (par exemple méthodes de travail sur les contrôles dynamiques demandée à Dax : quel est le périmètre de cette étude ? Quelle publicité ?) ;

Anticiper les évolutions réglementaires et/ou méthodes de travail et leur impact sur

les conditions de travail des agents (formation, matériel, temps nécessaire à l'accomplissement des nouvelles missions, etc.) : réforme de la retenue douanière, droit d'être entendu, (ne pas oublier la calamiteuse réforme des CI...) mais aussi contrôles dynamiques (rien n'est prêt pour l'adaptation au « free-flow »... on croit rêver !).

Octroyer les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions en situation de travail « réel » sur le terrain et non dans la vie « rêvée » dans des bureaux.

Autoriser l'expression des personnels (création d'un forum métier « surveillance ») ;

Évaluer systématiquement et de manière transparente (cf. point 2 ci-dessus) les évolutions réglementaires (service rendu à l'utilisateur, impact sur les agents) là encore, en situation de travail réel (cf. centralisation comptable, réforme du dédouanement...) et en débattre dans les instances paritaires.

Il s'agit là de simples exigences démocratiques, qui paraissent évidentes et frappées « au coin du bon sens ». Nous ajoutons que cela répond pleinement à l'engagement n°4 du CPP établi par l'administration elle-même, à savoir : « une administration performante et attentive à ses personnels » mais... L'administration a une marge de progression certaine en la matière !

Les élus CGT ont fait valoir que si « tout change », ainsi qu'on nous le sert à longueur de journée... l'économie, la mondialisation, les techniques, les transports, les flux, les entreprises, les ceci, les cela, auxquels l'administration ne cesse de nous dire que « nous n'avons pas d'autre choix que de nous y adapter ».... Les relations interpersonnelles et hiérarchiques changent également !

Les agents de 2011, sont des citoyens conscients des processus démocratiques, soucieux de transparence et refusent l'arbitraire... ils exigent le respect des règles et la lisibilité dans les prises de décision... Et c'est à l'administration de réaliser qu'elle n'a pas d'autre choix que de s'y adapter... dans les faits. Comme le directeur interrégional ne nous a en aucune manière garanti que la réunion qui venait de se tenir donnerait lieu à un compte rendu public - bien qu'il nous ait certifié que nos propos seraient retranscrits de manière objective et exhaustive mais dont nous ne pourrions nous assurer de son fait -, la CGT a conclu cette longue réunion à 17h30 en remettant en mains propres au DI un courrier demandant la tenue d'un CTPS DI sur les points suivants :

- **Bilan au 31/12/2010 du CPP 2009-2011 dans l'interrégion de Bordeaux ;**
- **Hygiène, sécurité et conditions de travail dans l'interrégion de Bordeaux (aspects immobiliers, matériels, organisationnels et humain) ;**
- **Bilan de la mise en place et évolution du Document unique.**

Celui-ci, qui conformément au règlement intérieur devrait se réunir dans les deux mois, sera l'occasion de réaffirmer nos exigences dans une instance paritaire et de les faire acter dans un procès-verbal.

